

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine  
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz  
**Band:** 61 (1966)  
**Heft:** 1-fr

**Artikel:** Législation culturelle aux Grisons  
**Autor:** Plattner, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-173977>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## *Législation culturelle aux Grisons*

Le 23 mars 1965, le Petit Conseil du canton des Grisons a adressé au Grand Conseil un projet de loi et un message concernant la protection du patrimoine et de la nature, en même temps que la vie culturelle: un excellent, peut-être le meilleur message que le gouvernement grison ait jamais publié. L'exposé était si complet, les arguments si convaincants que le projet a été adopté sans opposition par le Grand Conseil, puis soumis à la votation populaire et accepté par 9300 oui contre 4500 non.

On peut saluer avec une grande satisfaction ce résultat; il faut souligner que c'est un canton pauvre et montagnard, où domine une population paysanne, qui a adopté une loi qui n'entraîne que des dépenses pour la caisse de l'Etat. Il est permis d'ajouter que l'activité des deux Liges, qui dure depuis un demi-siècle, a préparé les esprits et contribué au succès de cet important scrutin.

Le canton des Grisons a donc désormais les moyens légaux et financiers, d'une part pour une défense active du patrimoine et de la nature, et aussi pour pratiquer une politique de soutien des activités culturelles et de recherche scientifique.

Article 9 de la loi: Pour les travaux et les mesures de protection de sites naturels, de monuments et de paysages, l'Etat crée un fonds. Ce dernier est constitué

1. par un versement initial de 200 000 francs dès l'entrée en vigueur de la loi;
2. par des crédits annuels fixés par le Grand Conseil;
3. par les deux cinquièmes au minimum de la part du produit de la loterie intercantonale;
4. par des dons et legs de particuliers.

Les ressources provenant des points 2 et 3 sont capitalisées jusqu'au jour où le fonds atteindra 400 000 francs.

Article 10: Le Petit Conseil fixe l'attribution et le montant des subsides prélevés sur le fonds, sur préavis de la commission cantonale du patrimoine et de la nature.

Un fonds spécial existe pour les activités culturelles et scientifiques.

*H. Plattner (Trad. L. G.)*

## *Bibliographie*

*Châteaux vaudois. I. Des tours de guet aux forts féodaux.* Texte de Jean Nicollier, photographies de Max-F. Chiffelle. Neuchâtel, Editions du Griffon, 1964, 28 p. et 48 pl. (« Trésors de mon pays », 112).

A côté des monographies qu'elle a consacrées aux châteaux vaudois les plus connus, la collection des « Trésors de mon pays », que dirige Marcel Joray, vient d'inaugurer une série qui donnera, quand elle sera complète, une vue synthétique de l'évolution des constructions seigneuriales en terre vaudoise, des origines à la fin de l'ancien régime. Dans ce premier volume, Jean Nicollier présente les châteaux dont la fondation remonte au moyen âge. Voici d'abord les vieil-

les tours de guet du XIIe siècle, héritage de temps particulièrement troublés. Puis voici l'impressionnante théorie des véritables forts féodaux dont le Pays de Vaud est plus riche qu'aucune autre terre helvétique: Aigle qui a maintenu sa personnalité à travers les remaniements, Chillon « navire de haut-bord lancé par Messigneurs de Savoie », Blonay qui depuis huit siècles est demeuré aux mains de la même famille, Glérolles embourgeoisé mais non pas anéanti, Oron qui date de la seconde moitié du XIIIe siècle et qui fut habité par 43 baillis successifs avant de devenir l'un des plus attrayants monuments accessibles au public dans le canton de Vaud, Lucens ancienne demeure d'été des évêques, Vuf-